

Commission de Surveillance Jamioulx



RAPPORT ANNUEL 2021
DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE
DE JAMIOULX

Table des matières

	Page
1. Etablissement concerné	2
2. La commission de surveillance	3
1. Composition	
2. Fonctionnement	
3. Traitement des demandes	
4. A titre d'exemple – analyse d'un cas	
3. La communication	9
4. La santé	11
5. Aménagement des peines – SPS	14
6. Formation et travail	17
7. Infrastructures	21
8. Commission des plaintes	24
9. Conclusions	26
10. Recommandations	28



1. L'établissement pénitentiaire concerné

La description de l'établissement figure sur le site du ministère de la Justice à l'adresse suivante :

https://justice.belgium.be/fr/themes_et_dossiers/prisons/prisons_belges/prisons/adres_gevangenis_jamioulx

Les informations complètes sur la prison de Jamioulx apparaissent en développant les différents onglets.

2. La Commission de Surveillance

1. Composition

TARWE Myriam	Présidente – juriste
COMPAGNION Béatrice	Vice-Présidente – Juriste
PHILIPPART Annie	Présidente Commission des Plaintes - Juriste
PERIQUET Jacques	Secrétaire et membre
LECLERCQ Francis	Médecin Membre
CHAUFORAUX Michèle	Membre + CdP
GUYAUX Anne	Membre
GALAND Daniel	Membre + CdP
VANDRIESSCHE Pierre-Yves	Membre

2. Fonctionnement

La situation de pandémie, déjà présente en 2020, a contraint la CdS à ajuster son fonctionnement en fonction des circonstances sanitaires ; la 3^e dose de vaccination des membres de la Commission a rendu sécurisante la reprise des visites dans le bâtiment. La Commission y dispose d'un local avec armoire fermant à clé. Une paroi de plexiglas posée sur le bureau sépare les commissaires des détenus. La fenêtre s'ouvre au large pour permettre l'aération.

Les réunions mensuelles. : 10 réunions en 2021

Réunions en vidéo-conférence – zoom les 12 janvier, 09 février, 09 mars, 13 avril, 11 mai, 15 juin

Juillet et août : pas de réunion mensuelle. Les rapports des Commissaires du mois sont diffusés à la Commission.

Réunions en présentiel dans les locaux de la Prison (grande salle de réunion) les 7 septembre, 05 octobre, 18 novembre et 17 décembre.

Les visites des Commissaires du mois :

Par appel à la CdS grâce au téléphone vert (gratuit pour le détenu), numéro téléphonique mis à la disposition des CdS par le Conseil Central. Les Commissaires ont établi un tour de rôle pour répondre aux appels des détenus.

Les dispositions prises le 15 décembre 2020 poursuivent leur cours en 2021 : les détenus ont pu appeler le n° vert, tous les jours ouvrables, de 10 h à 16 h. de janvier à mars, ensuite les matins ouvrables de mars à juin, puis uniquement le jeudi matin de juillet à décembre. La fréquence des disponibilités téléphoniques a diminué proportionnellement et progressivement suite à la reprise des visites en présentiel.

Si la situation le nécessitait, une demande était adressée par mail à la direction qui s'était engagée à répondre dans les 24 heures. Ce système a globalement bien fonctionné. Il était également parfois demandé au détenu de reprendre contact dans les jours suivants pour obtenir une réponse à son problème. Il était même possible à un commissaire d'inviter le détenu de téléphoner tel ou tel jour, sachant qu'il aurait en ligne un juriste ou le médecin.

Le nombre de rubriques encodées est en moyenne de 75 par mois, de janvier à mai 2021, avec un creux en mars (44) et un pic en mai (112).

Chaque jour, le commissaire concerné établissait le rapport et le diffusait à l'ensemble de la Commission pour que chacun soit au courant de chaque appel, et puisse, le cas échéant, poursuivre la demande ou apporter une réponse. Le Secrétaire cumulait alors ces rapports qui étaient envoyés à tous.

A chaque modification d'organisation, la Commission imprimait, en 400 exemplaires, l'information sur un bordereau à destination des détenus, ainsi que des affichettes A4 destinées aux sections et endroits de passage, comme ce fut le cas au 1^{er} juillet.



Par la présence en prison (dans le local aménagé) dès le mois de juin, les visites hebdomadaires ont repris et les détenus qui en avaient fait la demande étaient invités à venir au local, par un appel via le central. La rencontre n'a pas toujours été possible pour cause de quarantaine du détenu, voire de la section entière ; les visites dans les sections étaient soumises aux mêmes contraintes.

3. Traitement des demandes des personnes détenues

Les demandes des détenus ont été reçues soit par appel téléphonique sur le téléphone vert, soit collectées dans l'une des 5 boîtes aux lettres (quatre sur les lieux de passage vers le préau, une dans la rotonde centrale).

Aspect quantitatif des situations rencontrées :

Les commissaires du mois remplissent un tableau Excel dont voici les entêtes.

DATE DEBUT (JJ/MM/AA)	SAISINE	NOM du détenu	PRENOM	COM/M	CELLULE	RUBRIQUE	OBJET DE LA SITUATION & SUIVI	STATUT	Direction
--------------------------	---------	------------------	--------	-------	---------	----------	-------------------------------	--------	-----------

Le logiciel permet ainsi de nombreux tris. Le récapitulatif 2021 comporte 670 lignes, dont 472 consacrées au détail de situations rencontrées par les détenus. Les 198 autres lignes concernent la population pénitentiaire, des remarques et indications utiles à la rédaction du rapport mensuel (état des lieux, situation sanitaire covid, rencontres avec des membres du personnel, réponses de directions, etc...)

Le tableau ci-dessous reprend, en pourcentages, les situations évoquées par les détenus lors de leur rencontre ou de leur appel téléphonique.

Ce sont les conditions de détention qui arrivent en tête des demandes, suivies des soins de santé, puis des garanties. Ces trois rubriques représentent plus de 64 % des sollicitations rencontrées par les Commissaires du mois.

Situations faisant l'objet de demandes de détenus		
		%
Rubriques	Conditions de détention	37,1
	Soins de santé	15,0
	Garanties	12,6
	Incidents	9,8
	Contacts extérieurs et familiaux	7,3
	Sécurité, ordre, discipline	7,1
	Plan détention et aménagement de la peine	4,9
	Régime et activités	4,7
	Personnel	1,5
	Total	100,0

Pour mémoire, voici le détail des éléments repris par rubrique.

Conditions de détention	Salubrité, alimentation, hygiène, vêtements, literie, biens propres, argent, caisse d'entraide, cantine
Contacts avec l'extérieur et liens familiaux	Correspondance, visites, téléphone, accès médias, . . .
Régime et activités	Activités culturelles, sportives, formations, bibliothèque, travail, religion, philosophie, . . .
Soins de santé	Prévention, accès aux soins, pharmacie, hospitalisation
Sécurité, ordre et discipline	Fouilles, mesures disciplinaires, usage de la force, matériel de surveillance, . . .
Incidents	Disputes (entre détenus, personnel, visiteurs), mouvements collectifs, suicide, évasion, grève, décès, . . .
Plan de détention et aménagement de la peine	Plan individuel, transfert, CP, . . . , internement
Personnel	Contact difficile avec le personnel de la prison
Garanties	Accès à avocat, droit à l'information, procédure de plaintes, registres, billets de rapports, . . .
Population pénitentiaire	Nbre total de détenus, nbre en cellule nue, nbre de rapports, nbre de sanctionnés

Le nombre de 139 détenus sont concernés par les 472 sollicitations (voir ci-dessus)

Le tableau se lit de gauche à droite :

Une sollicitation a été formulée par 65 détenus, avec 65 situations rencontrées soit 46.8% de l'ensemble.

Deux sollicitations ont été formulées par 23 détenus, avec 46 situations soit 16.5% de l'ensemble.

Et ainsi de suite...

Nbre de sollicitations par détenu	Nbre détenus concernés	Total des situations rencontrées	% de détenus sollicitants	pourcentages cumulés
	139	472	100,0	
1	65	65	46,8	46,8
2	23	46	16,5	63,3
4	13	52	9,4	72,7
3	12	36	8,6	81,3
5	5	25	3,6	84,9
6	5	30	3,6	88,5
8	4	32	2,9	91,4
7	2	14	1,4	92,8
9	2	18	1,4	94,2
11	2	22	1,4	95,7
12	1	12	0,7	96,4
13	1	13	0,7	97,1
14	1	14	0,7	97,8
17	1	17	0,7	98,6
36	1	36	0,7	99,3
40	1	40	0,7	100,0

Explication de la différence de chiffres
139 détenus ont rentré 429 demandes (ou rapport) 472 situations ont été relevées car une demande peut recouvrir plusieurs situations

Nous remarquons que la plupart des situations sont immédiatement, voire rapidement résolues dans 85 % des cas. 10% des détenus ont sollicité la Commission entre 6 et 9 fois.

Sept détenus, (5% des situations) représentent des cas complexes, multifactoriels aux plans juridique, sanitaire, social, matériel, ...

4. Analyse d'un cas.

Pour illustrer le travail de la CdS, nous avons choisi d'exposer un cas certes complexe, mais comme il s'en rencontre trois ou quatre par année. Rappelons que nous sommes en pleine pandémie, qu'une partie du personnel de la prison est en télétravail (dont le SPS) et que les Commissaires de notre CdS sont accessibles tous les jours par le « téléphone vert ». Ce détenu nous a sollicités 40 fois en 7 mois et demi.

Cette personne était en libération conditionnelle, et des faits ont justifié un nouveau mandat d'arrêt. Lors de son arrestation, il n'a pas d'argent sur lui, et ne dispose que des vêtements qu'il porte.

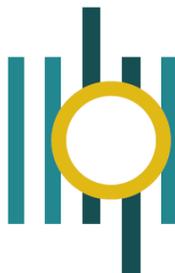
Il prend contact avec la CdS le troisième jour de son incarcération, après un week-end prolongé dû à un jour de congé légal. A son arrivée, il est placé en quarantaine préventive, ce qui ne lui a pas permis d'être présent en chambre du conseil la semaine suivante. L'administration de la prison applique le règlement à la lettre, avec zèle. Le téléphone vert gratuit avec la CdS et les commissaires est, à de nombreuses reprises, le lien, le trait d'union, avec son avocat, l'assistant social qui suit son dossier « extra-muros », sa famille dont son épouse, inquiète, est en mauvaise santé. Le transfert d'argent prend du temps, la famille n'a pas la possibilité de lui apporter immédiatement des vêtements personnels. Il se trouve dans une cellule où il n'y a pas de chaise, il doit faire la lessive de ses sous-vêtements dans l'évier de la cellule...Les vêtements qu'il reçoit du vestiaire ne sont pas à sa taille, il ne reçoit pas de sandales pour se rendre à la douche, son crédit téléphonique est toujours à zéro. La chambre du Conseil maintient la détention. Voilà pour les dix premiers jours, sans réelle communication avec l'extérieur, sans visite, sans vêtements personnels, sans tabac, et sans chaise dans la cellule...Il change de section. Douze jours après son entrée (J+12), il reçoit la visite de son avocat, et des vêtements personnels. A J+17, l'assistant social du CPAS que la CdS a contacté pour le suivi du dossier nous apprend que l'état de santé de l'épouse est inquiétant, ce que nous transmettons au détenu. A J+18, le détenu voit son appel rejeté ; la buanderie (un autre agent) fournit au détenu des vêtements à sa taille. J+20 : l'intéressé ne reçoit pas le versement attendu de son oncle... L'administration lui propose un travail de servant. Il demande à J+25 de pouvoir bénéficier d'un « appel téléphonique social » ce qui lui est refusé comme il en avait déjà bénéficié au cours de la semaine...

Nous pourrions de même continuer la litanie des événements vécus par l'intéressé, avec des problèmes de cantine, de contacts par notre intermédiaire avec son avocat, avec sa famille (son fils est gardé par sa grand-mère et va à l'école), avec l'assistant social du CPAS qui s'occupe de son dossier. L'état de son épouse s'aggrave.

Un mois et demi après son arrivée, le détenu n'adresse plus de demande à la CdS. Il semble que sa situation se soit stabilisée juridiquement (il reste incarcéré) et financièrement (travail de servant et dons familiaux) Deux mois plus tard, son épouse décède ; une permission de sortie lui est accordée pour assister aux obsèques.

Il nous sollicite encore épisodiquement pour des problèmes de cantine (produits non livrés dont du dentifrice...) Deux mois après le décès de son épouse, le détenu nous informe qu'il a demandé un transfert pour un établissement pénitentiaire plus proche de sa famille, et accessible facilement par les transports en commun...Trois semaines plus tard, son passage au TAP est annulé parce que le DAB ne sait pas le transporter...

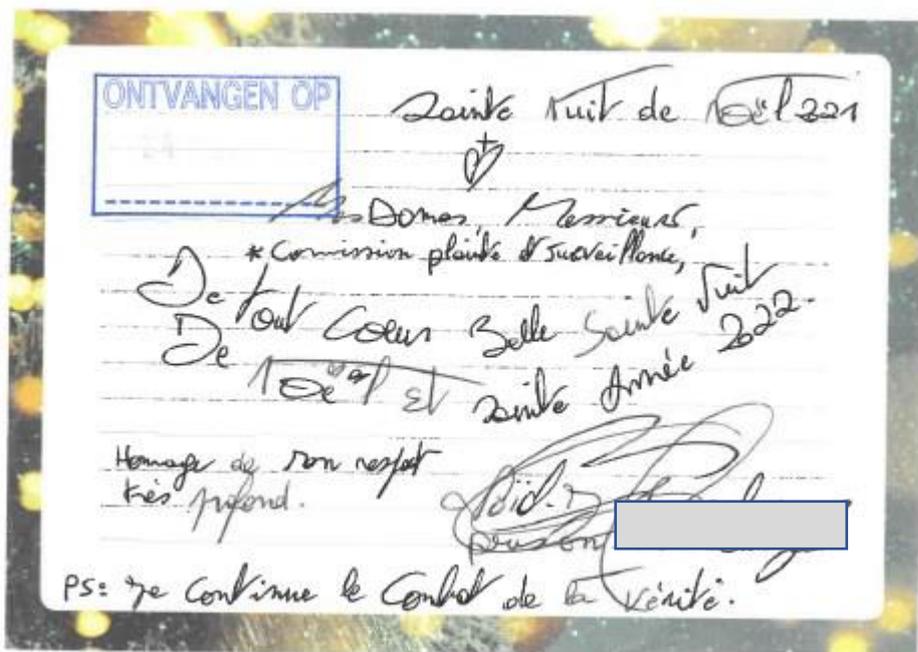
Sept mois et demi après son arrivée à Jamioulx, le détenu est transféré dans un autre établissement d'où il nous appelle deux jours plus tard pour regretter d'être une fois de plus mis en quarantaine, et que les caisses contenant ses effets personnels ont été perdues...



Constat : au cours des six premières semaines de son incarcération, ce détenu rencontre de nombreuses difficultés dans ses conditions de détention : la situation sanitaire qui impose une quarantaine, l'absence de ressources financières immédiates, et en conséquence pas de possibilité de contacts téléphoniques extérieurs (payants) avec sa famille, son avocat, son assistant social du CPAS ; il occupe une cellule sans chaise, il doit porter des vêtements pas à sa taille fournis par un agent de la buanderie peu aimable, entre autres.

Un autre détenu qui a fait appel 36 fois à la Commission, dont il serait trop long de détailler ici les problèmes rencontrés, a été transféré à la fin de l'année civile. Il a fait parvenir à notre CdS, par l'intermédiaire du Conseil Central, une carte de remerciements et de vœux à l'occasion des fêtes de fin d'année... (voir ci-dessous)

CdS a effectué un travail administratif et social important pour compenser un manque de suivi de services de l'administration, et l'application zélée des procédures et règlements...



Pour ce rapport annuel 2021 la Commission de Surveillance de Jamioulx a choisi d'aborder, comme suggéré, les thématiques les plus problématiques qui sont la communication au sein de l'établissement, la santé, l'aménagement des peines et le rôle du SPS, la formation et le travail. Nous avons aussi réservé un exposé à la CdP et un autre au thème transversal de l'état des infrastructures.

3 La Communication

La pandémie et la crise sanitaire qui l'accompagne ont quelque peu perturbé la communication entre les membres de la Commission et les directeurs ou directrices ou encore avec les services internes de la prison.

A l'instar d'autres Commissions de Surveillance, celle de Jamioulx avait rapidement opté pour la tenue de permanences téléphoniques via un numéro vert gratuit pour faire face à l'impossibilité d'effectuer les visites habituelles en présentiel. Ce qui a été rendu possible par l'installation récente d'un téléphone dans chaque cellule, et qui constitue indiscutablement une avancée importante pour les détenus. Le *modus operandi* attaché au numéro vert a évolué au fil du temps en fonction de la possibilité concrète de reprendre les visites, entre les vagues COVID et les choix individuels de chaque Commissaire, liés notamment à leur statut vaccinal.

Les permanences téléphoniques ont été assurées durant la première partie de l'année de manière systématique et quotidienne et, plus tard dans l'année, de manière hebdomadaire et même en complément des visites.

L'impossibilité faite aux Commissaires de se rendre à la prison les empêchait également de rencontrer les membres de la direction et les services internes, en particulier la comptabilité pour ce qui concerne les cantines et les comptes courants notamment. Les horaires des permanences de gardes assurées par les directeurs et directrices ont dès lors été transmises aux Commissaires, ainsi que le registre téléphonique des numéros d'appel des services. Face au nombre d'appels important de la part des détenus, de nombreuses communications ont été dirigées par les Commissaires vers la prison. Il s'est avéré qu'il était régulièrement malaisé de contacter les directeurs et que divers appels restaient sans suite. Ce qui était assez similaire au demeurant lors de visites car il n'est pas toujours possible de rencontrer les directeurs concernés.

D'autre part, certains services se sont sans doute émus auprès de la direction des nombreux appels qu'ils étaient amenés à traiter. De nouvelles modalités de communication ont dès lors été mises en place. Les Commissaires s'adresseraient dorénavant par courriels collectifs adressés aux directeurs et directrices, à charge pour ceux-ci de répondre dans les 24 heures, ou à tout le moins dans les meilleurs délais. Ce système de communication s'est avéré positif par certains aspects, mais a également montré ses limites. Diverses demandes auraient sans aucun doute pu être traitées par les services concernés sans que la direction soit sollicitée systématiquement.

Et les écrits revêtent en outre un caractère davantage impersonnel et engendrent un surcroît de travail générant, il ne faut pas s'en cacher, un certain stress. Avec la reprise des visites et la possibilité de traiter directement les demandes des détenus en direct, les courriels adressés à la direction ont pu davantage être ciblés. Mais il conviendra de tirer les enseignements de cette expérience et remettre les choses à plat en concertation avec la direction pour définir en commun les modalités de communication les plus pertinentes.

De nombreux griefs formulés par les détenus portent sur certains des aspects les plus concrets de leur séjour en prison, en particulier par rapport aux cantines et comptes courants. Des améliorations ont été apportées avec les « bandelettes » délivrées aux détenus, reprenant les informations sur les cantines qui sont livrées. Mais il subsiste trop de contestations et d'insatisfaction. Des détenus ont évoqué à plusieurs reprises des procédures plus efficaces qui existent dans d'autres prisons et il serait utile d'en connaître. Par rapport aux comptes courants, les détenus ont la faculté, depuis la mise à disposition de téléphones dans les cellules, de consulter le solde de leur compte, ce qui est positif. Mais ici aussi il subsiste beaucoup d'incompréhension face aux documents très techniques, qui évoluent par définition en permanence et s'avèrent rébarbatifs pour les personnes non initiées à la comptabilité, qui représentent l'immense majorité des détenus et dont le niveau de formation est très souvent faible, avec un certain nombre qui ne maîtrisent que très peu la langue française. Il conviendra de voir avec la direction si des améliorations peuvent être apportées visant une meilleure lisibilité des documents. En tout état de cause, que ce soit pour les cantines ou les comptes courants, les permanences qui ont été organisées un temps dans les sections par le service comptable, mais interrompues suite à la crise sanitaire, devraient être reprises dès que la situation sera favorable.

Lors des visites hebdomadaires, il n'est pas toujours possible aux Commissaires d'apporter sur le champ des réponses aux questions posées par les détenus, car elles nécessitent souvent diverses recherches. Une « bonne pratique » a été initiée par nos collègues de la prison de Namur, qui consiste à assurer un « feedback » écrit en direction des détenus. La démarche n'est pas systématique et ne constitue évidemment une panacée, si l'on pense notamment, comme ceci vient d'être évoqué, au peu de maîtrise de la langue française de nombreux détenus. Mais il conviendrait de s'en inspirer et d'analyser l'éventualité ou l'intérêt de sa mise en œuvre.

4. La santé

1. Gestion de la pandémie

Deux vagues de contaminations ont été observées en 2021, avec des pics en mars et octobre-novembre.

Cette année a été particulièrement éprouvante pour les détenus étant donné qu'outre l'incarcération en cours, la pandémie a mis leur quotidien à rude épreuve.

Les nombreuses absences du côté des agent(e)s de surveillance pénitentiaire et le manque de personnel ont aggravé la situation

Les directives de la gestion de la pandémie édictées par le DG EPI ont été plus ou moins bien suivies. Nous avons néanmoins observé que le port du masque n'était pas toujours respecté par le personnel pénitentiaire et que les distributeurs de gel hydroalcoolique étaient le plus souvent vides sur les sections.

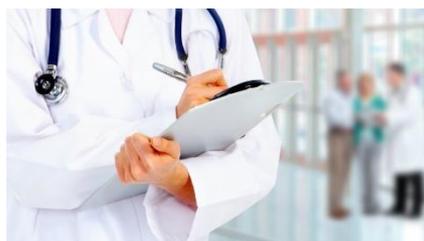
A la reprise des visites en présentiel début mai, nous avons pu disposer du tableau de la situation sanitaire quotidienne de la prison, ce tableau précisant le nombre d'isolements médicaux respiratoires(covid+), d'isolements médicaux de contact et de quarantaines. Nous avons déploré la cohabitation de détenus testés positifs et de détenus testés négatifs dans la même cellule. Interpellée à ce sujet, la Direction nous a indiqué que compte tenu de la surpopulation de la prison, il n'était pas possible de procéder autrement.

Les détenus ont parfois très mal vécu les mises en quarantaine répétées après retours de PS et en cas de contact physique lors des visites.

La vaccination des détenus et dans un second temps du personnel a débuté en juin, 1^{ère} campagne du 31 mai au 21 juillet et 2^{ème} campagne en août ; en dehors de ces campagnes, l'accès à la vaccination a été limité.

Un refus de vaccination par un nombre non négligeable de détenus et de membres du personnel a été observé.

Nous avons remarqué via les informations des « newsflash » que jusqu'en octobre 2021, les chiffres de contaminations des détenus de la prison de Jamioulx n'avaient pas été communiqués à la DG EPI.



2. Plaintes récurrentes

- Accès aux soins de première ligne

Le délai d'attente entre la demande d'un patient et la consultation est parfois de plusieurs jours voire plusieurs semaines pour le dentiste et le kinésithérapeute (affecté en priorité à l'annexe psychiatrique).

A la demande du médecin de la commission, le détenu est parfois vu en urgence relative par le médecin.

L'accès aux soins n'est pas continu. La nuit et les jours fériés, le recours consiste à appeler le médecin de garde local (qui souvent refuse de venir) ou faire appel au service 112, les médecins attachés à la prison n'assumant pas de rôle de garde.

- Equipes soignantes

Les temps de consultation rapportés sont de 4 à 6 minutes par patient, ce temps de consultation ne permet pas une anamnèse correcte ni un examen physique correctement mené. Il est vrai que beaucoup de consultations sont liées à des plaintes qui semblent futiles et chronophages.

La dentiste a démissionné fin décembre. Le kinésithérapeute a pris sa retraite en cours d'année et n'a pas encore été remplacé

Il n'y a pas de psychothérapeute associé au staff médical alors que les besoins sont gigantesques. Les psychologues du SPS assurent essentiellement des évaluations pour le TAP et la psychologue de l'annexe est attachée exclusivement à son service.

Le psychiatre de l'annexe assure une consultation un après-midi par semaine. Il ne donne suite à aucun rapport envoyé par un détenu, il voit le détenu sur la seule demande du médecin de la prison

Il serait souhaitable que des psychiatres fassent partie de l'équipe de base, vu la haute fréquence de problèmes de santé mentale, voire psychiatriques dans le cellulaire général.

- Traitement

A plusieurs reprises, des détenus ont signalé un manque de suivi de leurs données médicales d'une prison à une autre d'une part et de leur médecin privé au service médical de la prison d'autre part.

Ils se plaignent en particulier d'un changement de médication après leur transfert dans une autre prison.

La prise en charge des substitutions aux usages d'opiacés pose parfois question.

Les médecins de la prison sont opposés à la prescription de suboxone distribué en cellule pour éviter tout trafic. La recommandation d'éviter la combinaison d'un traitement de substitution et de benzodiazépines ne semble pas toujours être respectée.

Dans un souci de lutter contre la dépendance aux benzodiazépines, les médecins de la prison sont amenés à réduire les doses prescrites conformément au **protocole benzodiazépines** du formulaire des médicaments, ce dont se plaignent les détenus.

Des refus de soins en particulier dentaires en raison d'une libération prochaine ont fait l'objet de plaintes. Depuis le début de la pandémie, la dentiste ne prend plus en charge les prothèses dentaires, et n'assure plus que les urgences.

On note par ailleurs qu'aucun bilan dentaire à l'entrée de la prison n'est effectué à la prison de Jamioulx.

- Problèmes psychiques

Au moins la moitié des consultations concerne des problèmes d'ordre psychologique (insomnie, dépression, anxiété), ainsi que des problèmes de consommation de psychotropes. Aucune évaluation du risque suicidaire n'est utilisée à l'entrée des détenus ni au cours de leur incarcération. Aucune donnée sur les tentatives de suicide n'est disponible à la prison de Jamioulx. Un cas de suicide a été enregistré en 2021 à l'annexe psychiatrique.

- Rendez-vous externes ou spécialisés

Les détenus de la prison de Jamioulx ne sont plus adressés aux CMC (Saint-Gilles ou Bruges) ni à la polyclinique de Lantin. Ils sont dirigés vers les hôpitaux de la région. La proportion d'annulation et de report des rendez-vous reste élevée. Il arrive que l'extraction ne puisse se faire suite à un manque d'agents du Corps de sécurité chargé des transfèvements (DAB).



5. Aménagement des peines – SPS

Cette thématique a été retenue par notre CdS car elle se répète chaque année avec la même acuité et notre constat est identique : même depuis l'entrée en vigueur des dispositions de la Loi de principes du 12 janvier 2005 relatives au plan de détention, les mesures concernant la réinsertion des détenus et leur bien-être qui sont l'objet même de notre mission, nous semblent retenir beaucoup moins l'attention des différents services de l'établissement pénitentiaire de Jamioulx que les questions de sécurité. Les raisons en sont multiples ; pour tâcher de bien les identifier, il s'agit de décrire les demandes des détenus, d'en déduire les causes et de tenter de proposer des solutions.

Dans le rapport annuel de l'année 2019 nous avons déjà abordé ce sujet ; nous écrivions notamment : « *En réalité ce n'est pas la qualité du travail d'expertise du SPS qui est en question, mais la lenteur de ce service, l'absence de réponse aux demandes des détenus et un certain mépris à leur égard. Il s'en est suivi, à plusieurs reprises, que des dossiers favorables n'ont pas été rentrés dans les temps et que des PS ou CP ont de ce fait été reportés de plusieurs mois* ».

Nous pouvons reproduire ce texte sans en changer un mot pour les années 2020 et 2021.

Les demandes des détenus en 2021

Selon le tableau statistique notre CdS a reçu 26 demandes concernant le plan de détention et l'aménagement de la peine, soit 4.66 % du total. Toutefois en consultant toutes les demandes, on constate que plusieurs d'entre elles concernent différents sujets et qu'en réalité 36 portent sur les attributions du SPS, soit 6.5% des demandes et un détenu sur 10. Elles se décrivent comme suit :

- Tout d'abord, en raison de la crise sanitaire et de ses conséquences sur la vie en prison (isolements parfois très longs, visites supprimées ou réduites, suspension des PS et CP...), de très nombreux détenus nous faisaient simplement part de leur mal être et de leur besoin d'être aidés sur le plan psychologique, voir psychiatrique, ce qui n'a, semble-t-il pas été possible. Nombreux sont ceux qui étaient littéralement désespérés. Il faut rappeler en avril 2021 un suicide par pendaison et une tentative de meurtre de la part d'un détenu, un appel à un soutien urgent de la part du codétenu de celui qui s'est suicidé, un détenu au cachot à sa demande parce qu'il a « pété un câble » ... ;

- Toujours pendant cette période de quarantaine notre médecin a été amené régulièrement à expliquer concrètement aux détenus les mesures sanitaires et leur raison d'être. L'information à ce sujet ne semble pas avoir bien circulé, ce qui a augmenté l'inquiétude et la détresse générale ;
- Enfin, ayant été disponibles tous les jours pendant quelques mois grâce au téléphone vert nous avons pu accomplir par téléphone des démarches « sociales » qui, a priori ne nous incombent pas : contacts avec les avocats, les familles, les services sociaux extérieurs, les banques, l'infirmerie de la prison.... Selon les détenus et certains services sociaux, il n'était pas possible de joindre le SPS (sans doute en télétravail) ;
- En dehors de cette problématique particulière, plusieurs détenus condamnés se plaignent toujours aussi régulièrement du retard (parfois presque une année) de traitement des mesures d'aménagement de peines, de l'absence de réponses à leurs demandes à ce sujet et du manque d'informations sur l'état d'avancement de leur procédure. Cela a notamment pour conséquence que certains détenus décident d'aller « à fond de peine » plutôt que d'être libérés « sous condition et sous surveillance » seulement quelques mois plus tôt.
- Enfin d'une manière générale les détenus formulent des demandes de soutien social et psychologique ainsi des réponses plus suivies à leurs demandes de rapports.

Les causes des demandes insatisfaites des demandes des détenus au SPS

Selon nous, il y a tout d'abord une nécessité d'informer clairement les détenus des missions exactes de ce service : s'agit-il d'un service psycho social « classique » auquel ils peuvent faire appel pour obtenir soutien et assistance à tout moment de leur détention ou d'une équipe d'experts chargés de réaliser des « dossiers » en vue des mesures d'aménagement de peines ? Et en conséquence, sont-ils tenus au secret professionnel ?

Le retard et les absences de réponses de ce service dont se plaignent les détenus sont trop fréquents pour ne pas être pris au sérieux. S'agit-il d'un manque de personnel, d'un manque de motivation ou d'un manque d'information ?

Par rapport à la CdS, les relations avec le SPS sont complexes : En 2020 la direction nous a demandé de ne plus les interpeler directement, ce qui ne facilite pas notre tâche. Il faut bien reconnaître que depuis lors il n'y a plus aucune communication sans la moindre initiative d'un côté comme de l'autre pour la rétablir.

Propositions de solutions

- L'information et la communication sont les deux premières démarches qui devraient profiter à tous et permettre un meilleur fonctionnement des différents services, en ce compris la CdS. Pour un réel résultat, ces deux objectifs doivent viser toutes les personnes concernées : détenus, le SPS, la CdS et la direction. Nous avons demandé et obtenu l'accord de la direction et du SPS pour que des responsables de ce service participent à une de nos prochaines réunions mensuelles. Il a été convenu qu'une psychologue et une assistante sociale représenteraient le SPS. Sur les 14 membres de ce service, quatre se sont dit intéressés par la démarche.

Après ce premier échange nous espérons pouvoir proposer des solutions plus concrètes.

- D'autre part, dans notre rapport annuel 2019, nous écrivions suite à une rencontre qualifiée décevante avec l'inspectrice sociale Madame NIBIELLE :
« ...la Direction, réagissant à notre déception nous a appris que les choses évoluaient avec la mise en place d'un groupe de travail et entre autres la possibilité que les agents SPS se déplacent sur section pour éviter les allées et venues de détenus et gagner du temps ; la situation pourrait être améliorée, nous a-t-on dit par une série de petites mesures concrètes et par un travail de fond pour arriver à un changement de mentalité »
(Notre rapport annuel 2019, p.24).

Nous n'avons plus entendu parler de ce projet, mais il faut aussi reconnaître que nous n'avons plus sollicité d'informations à ce sujet. Il s'agit certainement de la deuxième démarche que nous allons entreprendre auprès de la Direction. Le déplacement des agents du SPS sur section devrait être rendu possible par la fin des mesures de confinement et la mise à la disposition de PC portatifs à tous les membres du personnel, qui serait toute récente selon les informations qui nous ont été données par la Direction.

6. Formation et travail

FORMATION

Après une année 2020 marquée par le confinement et la suspension de quasi toutes les activités de formation, l'année 2021 a connu une heureuse reprise (encore partielle) des activités et même de nouvelles initiatives comme **une formation qualifiante en « installation électrique résidentielle »**.

Celle-ci s'inscrit dans le cadre d'un projet-pilote de validation des compétences en milieu carcéral. Cette formation est de 240 périodes (2 jours par semaine sur une période de 5 mois pour 6 détenus), suivie de travaux pratiques (96 périodes) et permet l'accès à l'emploi en entreprise.

Plusieurs difficultés organisationnelles ont dû être surmontées pour la mettre en place, notamment pour disposer du matériel nécessaire et d'un local adapté. Du matériel neuf a été récupéré dans diverses prisons et une nouvelle salle de cours a été aménagée dans une salle de la bibliothèque. Les deux enseignants concernés de l'école provinciale de promotion sociale de la Province de Hainaut sont très motivés par le projet.

Les conditions d'accès sont : avoir 18 ans, avoir le droit au séjour en Belgique et avoir des compétences en français suffisantes. Le niveau d'exigence est élevé.

Une autre difficulté, mais qui concerne toutes les formations, est le turn-over important de détenus au sein de la prison (pour rappel, environ 1000 par an).

Formation qualifiante : « petite restauration ». La première session s'est bien terminée, avec 8 diplômés sur 10 au départ. La deuxième session est en cours et il y a de nombreux candidats pour la suivante. Plus courte (80 périodes), cette formation est le fruit d'une collaboration avec Cellmade et l'école promotion sociale de Thuin. Elle permet en outre d'optimiser l'espace du mess du personnel et y propose sur réservation des repas au personnel deux jours par semaine.



Les conditions sanitaires ont cependant mis un frein à une série d'initiatives ou les ont interrompues : les formations ont ainsi dû être suspendues de mars à juin ; certaines ont repris en septembre et d'autres n'ont toujours pas pu reprendre.

Les activités sportives ont ainsi été supprimées et les contacts avec l'ADEPS n'ont pas encore abouti à une solution de reprise.

A la reprise en septembre :

Formation de préparation au permis de conduire théorique, en collaboration avec l'asbl Chantier (auto-école sociale)

Cette structure sociale agréée a introduit une demande pour bénéficier d'un subside structurel afin d'organiser 2 sessions de formation de 12 détenus par an, à raison de 2 jours par semaine.

Le public ciblé doit idéalement être proche de sortie (possibilité de demander un congé pour passer le permis). Les formations théoriques seront doublées d'un accompagnement social (gestion de stress, gestion du budget en lien avec la conduite, comment apprendre à étudier...).

Il est à noter que la relation avec le centre AIBV de Couillet s'est avérée très positive.

14 détenus ont pu s'y rendre pour passer l'examen théorique.

(AIBV signifie Auto Inspection Bureau Véritas)

Anglais : 2 détenus ont obtenu leur certificat de réussite (cfr turn over)

Lire et Ecrire : 3 périodes de 3 fois par semaine (lundi, mardi et jeudi après-midi). Remise à niveau générale dans les compétences de base (français et mathématique).

APP : Aide Pédagogique Personnalisée C'est un projet qui a pris beaucoup d'ampleur durant la crise Covid. Actuellement, accompagnement d'un détenu inscrit en Haute Ecole et un 2^{ème} qui va s'inscrire.

Cell-learning : accompagné par les APP Réception de 8 nouveaux ordinateurs et de nouveau matériel. L'imprimante n'a pas encore été livrée. Un souci pour l'enregistrement : la licence n'est plus valable. La demande de renouvellement a été réalisée ; les formateurs et les détenus sont dans l'attente.

Bibliothèque : toujours fermée, mais mise en place de « boîtes à livres » sur section

Annonce de plusieurs autres projets pour 2022

TRAVAIL

Le travail a fait l'objet de deux interpellations par mois, en moyenne.

Peu de postes sont proposés, alors que le Ministre dit en faire une priorité...

Et paradoxalement, l'atelier vélo est surchargé.

Les mesures sanitaires, même si elles ont été allégées par rapport à 2020, ont encore compliqué l'organisation du travail.

La Commission de Surveillance s'est intéressée à la réglementation en la matière. Il n'existe pas de réglementation générale pour l'ensemble des prisons, chacune définissant ses règles et ses critères.

A Jamioulx, le travail fait l'objet d'un paragraphe dans la brochure d'accueil :

« Il s'agit d'une occupation rémunérée (tarif réglementé) et non d'un travail au sens légal du terme. Il en existe deux types : travail domestique (cuisine, entretien, réparation, etc.) et travail industriel en atelier régie.

Un poste de travail rémunéré est attribué dans la mesure des possibilités, le nombre de postes étant très limité. Les personnes intéressées doivent en faire la demande à la Direction et elles seront inscrites sur une liste d'attente. »

Il existe un document à usage interne expliquant la procédure et les critères : *« la direction se base sur l'ordre de la liste des demandeurs, sur le dossier, sur le passif disciplinaire et l'avis médical pour octroyer ou non l'emploi demandé »*

Ce document n'est pas transmis aux détenus et la Commission a fait la proposition qu'un résumé leur soit transmis.

D'autre part, les critères d'attribution manquent de clarté sinon de pertinence : à celui de l'ancienneté (qui a l'avantage d'être objectif) devrait s'ajouter celui des compétences. Par exemple, un détenu mécanicien pourrait plus efficacement être affecté à l'atelier vélo qu'à un travail de mise sous enveloppes.

D'autre part, il serait bon que les formations suivies en prison soient valorisées par un travail approprié (ex : cuisine).

Ce point va faire l'objet d'une discussion avec la direction.

Deux questions semblent devoir être traitées de manière urgente :

- L'incompatibilité entre horaires de formation et travail qui oblige les détenus à des choix difficiles
- La suspension des formations quand l'agent responsable est absent.

La Commission est consciente des difficultés inhérentes au turn-over important des détenus et au fait d'avoir un public fragilisé et peu scolarisé. Les obstacles sont nombreux sur le chemin de la formation... et chacun de ces obstacles est un frein à la réinsertion.

Cependant, la Commission rencontre régulièrement des détenus en demande de formation ou de travail et souhaite trouver des solutions pour que ces demandes soient entendues.



7. Infrastructures.

- Les châssis

Tous les châssis sont incomplets, il n'y a plus aucune vitre. Ils doivent être remplacés depuis de nombreuses années. Un prototype a été placé qui donne satisfaction il y a plus d'une année, mais depuis...plus rien ne suit.

- Le chauffage

Les radiateurs sont dépourvus de vannes. Les cellules sont chaudes voire bouillantes quand le soleil donne. C'est ce qui explique notamment que les vitres ont disparu ...pour permettre l'aération. Régulièrement le chauffage aussi en panne...

En hiver des plexiglas sont posés sur les châssis, qui laissent passer le froid.

Châssis et chauffage sont deux problèmes liés.

- Les escaliers- Le préau

Les escaliers ne sont pas entretenus ; ils sont sales, jonchés de détritrus...

Le préau est une vaste décharge, ce qui amène un bataillon de rats. Il faut à nouveau signaler l'absence de vitres aux châssis qui permet de jeter un peu de tout dans le préau, et facilite aussi tous les trafics.

Il n'y a pas assez de personnel, c'est une réalité. Mais l'entretien de ces espaces de vie « en bon père de famille » demanderait l'effort de tous. Il n'y a pas de servantes en prison, comme chez eux en général.

On peut parler des droits de l'Homme, mais on oublie les devoirs. Que peut-on faire ?

- Les douches

Comme déjà exposé la prison construite pour 285 détenus a été amenée à une population théorique de 400 détenus par l'installation de lits à étage dans chaque cellule, prévue initialement pour un seul détenu.

Mais les infrastructures n'ont pas suivi et n'ont pas été adaptées à l'augmentation de la population. Les douches en sont un exemple criant : la production d'eau chaude est insuffisante et dans les grandes sections (la moitié de la population), il n'est possible que de prendre une douche un jour sur deux. Les installations sont fatiguées et dangereuses ; des carrelages sont cassés, des robinets fuient...

Comme pour les châssis, le chauffage et le préau, infrastructures intimement liées, toutes les demandes de la Direction à la Régie des Bâtiments sont restées sans réponse.

- Les cellules de réflexion

Vétustes, sales, avec des W.C. dégoûtants. La chasse d'eau est actionnée de l'extérieur. Le matelas de mousse, posé sur le sommier en béton au sol, est nu, sans draps, usagé et sale, parfois même dégradé. Une seule couverture et pas d'eau courante. C'est une punition !

- Les espaces de travail- Cuisine

Une cuisine de rêve, mise en service depuis peu de temps. Déjà des dégradations au sol, carrelages cassés qui devraient être remplacés en urgence (ce qui est en cours depuis notre visite). C'est un espace qui devrait être davantage utilisé pour une formation des détenus au métier de cuisinier ou aide de cuisine...

Cette formation existe mais pourrait être étendue.

Le chef de cuisine est de bonne volonté mais n'a pas de formation spécifique en cuisine. Ce peu de formation conduit à l'utilisation de repas déjà préparés surgelés ou en boîtes. Dans l'attribution du travail aux détenus, il n'est pas tenu compte des formations en cours ou acquises pour accéder à un poste en cuisine. Seule la priorité de demande de travail est prise en compte.



La cuisine, récente et bien équipée, souffre déjà de dégradations, dues sans doute à une mauvaise pose du carrelage et des joints. La réparation se fait attendre. Cette situation présente des problèmes de sécurité (chutes) et des risques de développements bactériens

- Les espaces de travail – Buanderie – Couture – repassage

Un bon travail par des détenus motivés. Le local demanderait une aération.

- Les espaces de travail : la Régie

Les détenus y réparent en atelier les « vélos » de la Ville de Bruxelles ; c'est un excellent travail avec une réelle perspective d'avenir, mais un seul détenu y est occupé. D'autres détenus effectuent aussi des travaux routiniers peu valorisants.

- Frigos et matériel de cellule

Les frigos sont souvent anciens et parfois ne disposent pas de compartiment de congélation. Les détenus y mettent pourtant leurs commandes de viande. Certaines cellules ont été dépourvues de chaises. Il n'y en avait plus en réserve... Les armoires et le mobilier sont en bout de course, fatigués, comme le personnel.

Certaines cellules sont pourtant un modèle de propreté et d'autres à la limite de l'insalubrité. Les murs demandent une sérieuse couche de peinture. Avoir un intérieur décent est pourtant une marque d'estime de soi. Ces cellules ont été construites à l'origine pour un seul détenu, mais elles accueillent actuellement toutes des duos : les lits ont tous été remplacés par des lits à étage sans que l'infrastructure suive (douches, chauffage, locaux d'activité ; rien n'a été « doublé »).

Il n'y a pas d'intimité pour l'utilisation du W.C. Il est donc habituel d'y voir pendre une sortie de bain en guise de porte.

Certaines cellules sont sales à l'arrivée d'un nouveau détenu et le matériel minimum est parfois incomplet.

- La prison...

Un jour pourtant, les détenus sortiront sauf quelques rares exceptions. Que peut-on faire pour éviter le retour ? Y-a-t-il des possibilités d'apprendre, de se former avant de réintégrer la société ? A-t-on seulement tenté quelque chose avec ceux qui en sont capables ?

Le bâtiment est d'une conception ancienne, dépassée et beaucoup d'espaces sont inutilisables, sans locaux prévus pour les formations.

Il paraît nécessaire qu'une recherche d'optimisation des espaces soit réalisée.

On ne peut rien espérer d'un détenu dont l'unique activité est de dormir et regarder la télévision à longueur de journée.



8. Commission des plaintes.

Le droit de plainte

Analyse quantitative

Plaintes introduites en 2021	18	Sur ces 18 plaintes, 3 détenus ont introduit 3 plaintes différentes. Il y a donc eu au total 12 plaignants différents.
Décisions rendues	11	Dont 3 en 2022 pour des dossiers ouverts en 2021

Nature	Nombre
Abandon de plaintes	5
Décisions de suspension	Néant
Décisions ayant accordé une compensation	Néant
Nature de la compensation	Sans objet
Plaintes manifestement irrecevables	4
Plainte manifestement non fondée	1
Plainte transmise à la CdS pour médiation	Néant
Audiences tenues par la CdP	4
Décisions rendues à un juge unique sans audience	5
Décision d'irrecevabilité	4
Décisions de non-fondement	2
Décisions accueillant la plainte	2
Décisions ayant fait l'objet d'un recours	1
Décisions de la Commission d'appel	1 confirmation

Analyse qualitative :

-La mission juridictionnelle de la Commission des Plaintes (CdP) de la prison de Jamioux est peu importante vu le petit nombre de plaintes déposées par les détenus. Il est donc difficile de dégager des tendances déterminantes de l'exercice de cette fonction. Cette situation est peut-être due à un défaut d'information des détenus malgré le fait qu'ils reçoivent, parmi d'autres, dès leur entrée à la prison, les informations relatives au droit de plainte (folder rédigé en 7 langues par le CCSP). Nous avons en effet constaté que les Agents de Surveillance Pénitentiaire (ASP) n'avaient pas tous connaissance des procédures et des formulaires ad hoc pourtant présents en principe dans chaque bureau de section ou imprimables si besoin.

Une séance d'information par la CdP sera donc organisée sur invitation en mai 2022.

On peut en effet craindre un défaut de compréhension de la part des détenus qui pourront poser toutes les questions utiles.

La question se pose aussi de savoir si les détenus craignent que le dépôt d'une plainte n'affaiblisse leur chance « d'avoir un bon dossier », réaction exprimée par les membres de l'organe de concertation des détenus, l'OCD, lors de leur présentation du droit de plainte par la CdS.

La comparaison de la situation dans chacune des prisons du royaume est sans doute révélatrice de l'attitude générale de chaque direction quant à ses décisions et leur motivation.

-les éléments positifs du traitement des plaintes sont la rapidité pour le détenu de la gestion de son dossier

-les principales difficultés rencontrées par la CdP dans le traitement des dossiers sont l'absence de communication par la direction de la prison de l'intégralité du dossier indispensable pour un magistrat professionnel pour prononcer une décision personnalisée et individualisée, la difficulté du respect du principe d'ordre public du contradictoire alors que la CdP ne dispose pas de greffier et peut recourir à des mesures d'instruction sans la présence des deux parties.

-...



9. Conclusions.

Les remarques formulées dans les rapports de 2019 et 2020 au sujet de la détention simultanée à Jamioulx de condamnés et de détenus préventifs doivent être nuancées dès lors que la prison de Jamioulx est une maison de peine et d'arrêt et que les détenus préventifs sont, d'après la direction, invités à accepter par écrit de participer à des activités communes avec les condamnés, comme prévu par l'article 11 de la loi de principes du 12 janvier 2005 (mais les activités communes incluent-elles le partage de la même cellule ?).

Le site internet relatif aux prisons belges indique d'ailleurs sans autre forme de précision sous le titre « Maisons de peine et maisons d'arrêt »

« Concernant les prisons, on parle parfois de "maisons d'arrêt" et de "maisons de peine". Les maisons d'arrêt sont les prisons destinées aux personnes qui ne sont pas encore condamnées et qui sont en détention préventive. Les maisons de peine sont les prisons pour les condamnés. Dans la pratique, en raison de la surpopulation, la plupart des prisons hébergent tant des condamnés que des personnes en détention préventive. »

Cette cohabitation est à priori néfaste à tous points de vue même si selon la direction, elle permet aux détenus préventifs d'être « écolés » à la vie en prison par les condamnés.

La surpopulation est un problème récurrent dans toutes les prisons du royaume et cause de multiples transferts et un turn-over important dont il serait intéressant de connaître, en chiffres, le détail précis des données (condamnés-préventifs, fréquence, de et vers quelle prison ??). A Jamioulx la Direction évoque un turn over de 1.000 détenus par an.

Cette situation entraîne en effet des difficultés quant à la mise en place d'un suivi personnalisé du détenu.

Les lenteurs apportées aux diverses demandes des détenus relevées en 2019 et 2020 sont bien souvent raccourcies par l'intervention de plus en plus efficace de la CDS qui parvient à résoudre plus de 85% des problèmes qui lui sont soumis.

Les soins de santé restent nettement insuffisants tant au niveau diagnostique que suivi.

La communication avec la direction et les agents s'améliore même si certaines personnalités restent récalcitrantes, par nature à un dialogue constructif...

La mise en exercice de la commission des plaintes a, comme exprimé en 2020, aggravé les difficultés relationnelles avec la direction et les agents mais on peut espérer, à plus ou moins court terme, une meilleure compréhension dans le chef de la direction de la nécessité d'une correcte motivation de toutes les décisions prises.

Il faut toujours déplorer la lenteur ou l'absence de réalisation des travaux nécessités par l'état des infrastructures malgré l'insistance de la direction appuyée par la CDS.

Pour terminer, la CDS reste consciente qu'une grande partie des problèmes constatés résulte des décisions politiques et de l'administration centrale réduisant les budgets, le personnel et sa formation permanente.



10 Recommandations.

1. SPS et aménagements de la peine.

Au vu des retards importants signalés par les détenus dans leur plan de détention et les mesures d'aménagement de leur peine, la Cds suggère les mesures suivantes :

- Une visite du SPS à chaque détenu condamné entrant dans les 15 jours de son arrivée pour l'ouverture systématique de son plan de détention individuel ;
A cette occasion une explication simple au détenu des fonctions précises du SPS et des mesures d'aménagement de peine possibles le concernant ;
- Des permanences hebdomadaires du SPS sur sections, comme cela avait été proposé il y a 2 ans pour répondre aux questions rapides des détenus et éviter la perte de temps importante engendrée par les déplacements des détenus. La délivrance récente de PC portables à tous les membres du personnel permet d'organiser maintenant ces permanences ;
- La création d'un groupe de travail comprenant des membres du SPS, le directeur concerné et des membres de l'OCD, qui se réunisse tous les deux mois. Cette suggestion avait aussi été formulée il y a 2 ans, mais son organisation suspendue en raison des mesures sanitaires.

2. Transfert des soins de santé au ministère de la santé

Les acteurs concernés par les soins de santé en prison sont d'avis que les ressources financières actuelles sont insuffisantes pour fournir des soins de bonne qualité. Ils déplorent un manque de personnel, d'équipements modernes, d'infrastructures, de perspectives de carrière, de possibilités de formation... De plus, les prestataires indépendants sont souvent payés en retard. Tout cela a un impact négatif sur l'attractivité de la pratique en milieu carcéral

Par ailleurs, la difficile transmission de l'information médicale entre partenaires de soins externes et internes à la prison pose des problèmes en termes de continuité des soins au moment de l'arrivée et à la libération du détenu. Contrairement au reste de la population, les détenus n'ont pas droit à une couverture d'assurance maladie, étant donné que le SPF Justice paie leurs soins de santé. Ceci peut constituer un obstacle à l'accès aux soins de santé après leur libération.

La loi de principe de 2005 (pas encore entièrement entrée en vigueur) prévoit de façon explicite l'équivalence des soins des détenus par rapport à ceux prodigués dans la société, la continuité des soins et l'indépendance des prestataires de soins dans leur travail clinique

Le transfert des compétences du ministre de la Justice au ministre des Affaires sociale et Santé publique constituerait une opportunité de se pencher sur la réorganisation des soins pénitentiaires.

3. L'état des bâtiments

A titre d'exemple : l'état de la cellule 1125

Plafond et murs



L'humidité suinte, la dalle de béton se désagrège, juste sous l'emplacement du WC de la cellule de l'étage supérieur.

Compte tenu des constats récurrents résumés sous le titre « Infrastructure » (pages 22, 23 et 24 du présent rapport) affectant le bien-être et le respect de la dignité humaine des personnes en situation de détention, la CdS propose :

- la conclusion d'un accord entre le CCSP et la Régie des Bâtiments en vue d'une réalisation des travaux dont elle a la charge dans des délais rapides et précis :
- le nettoyage régulier du préau et des escaliers menant aux sections par des détenus rémunérés
- la remise en état régulière des douches et la réalisation des travaux d'entretien indispensables dans de nombreuses cellules (dont les cachots !) par le service technique de la prison dont le responsable serait en contact permanent avec la CdS.
- la tenue d'une réunion mensuelle avec ce responsable, le directeur en charge de ce secteur, des représentants de l'OCD et de la CdS.